

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de TREVOL**  
**SÉANCE DU 18 décembre 2023**

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 18 décembre 2023 à la mairie sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, Maire, à la suite d'une convocation en date du 12 décembre 2023.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. ANGLARES Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOUBERT Jean-Paul, MARTEL Didier, RAY PEROT Agnès, TAUBAN Borine, TRION Serge.

**Etaient absents excusés :**

Mme MARCADIER Isabelle a donné son pouvoir à Mme TAUBAN Borine  
Mme JOLY Catherine a donné son pouvoir à Mme GUERRIER Laure  
Mme SORUS Monique a donné son pouvoir à Mme BERTHOMIER Laurence  
M. PUZENAT Julien a donné son pouvoir à M. DOMAS Julien  
M. DARBELET Pierre a donné son pouvoir à M. MARTEL Didier

**Secrétaire de séance :** Mme TAUBAN Borine

La séance du conseil municipal débute à 19h30.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 20 novembre est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- Prime Pouvoir d'Achat
- Rapport de la CLET

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

**1. Délibération Modification du tableau des effectifs :**

Mme Linda TRONCY intègre le ministère des armées.

M. Christophe Brunot sera stagiairisé au 01.01.2024.

Mme Laurence RENOLLET intègre la commune de Villeneuve-sur-Allier au 05 janvier 2024.

M. Octave MULLER a été embauché au poste de Mme RENOLLET dans le cadre d'un contrat aidé « Parcours Emplois Compétences », contrat de 26 h d'une durée de 6 mois renouvelable une fois dans les mêmes conditions. Un tuilage est en cours avec Mme RENOLLET. Un délégué de la Poste viendra aussi le conseiller. Dans le cadre du contrat PEC plusieurs formations sont envisagées. M. MULLER a opté pour une formation sur la gestion des situations délicates, la détermination du projet professionnel, et Word.

A l'unanimité le conseil municipal adopte ces modifications.

## **2. Délibération Encaissement suite à détérioration de matériel au City Stade**

Les dégâts ont été estimés à 382€08 et une personne a déposé un chèque en mairie de ce montant pour réparation du préjudice subi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de ce chèque.

## **3. Délibération déclaration préalable pour l'édification de clôtures :**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **4. Délibération remboursement à Mme ANGLARES :**

Mme ANGLARES a avancé la somme de 12€99 pour l'achat d'une poubelle pour l'école maternelle.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le remboursement de cette somme à Mme ANGLARES.

## **5. Délibération Travaux SDE Eclairage public poste Rabouets :**

Dans le cadre du renforcement du Poste électrique aux Rabouets des travaux sont envisagés : pose de luminaires au nombre de 7. Le choix du modèle se porte sur celui dénommé ARCA.

Le coût de cette installation s'élève à 24 680 €. Le SDE assure une prise en charge de 18 784 €.

Le reste à charge de la commune est de 5 896 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **6. Délibération Travaux SDE 03 Dissimulation réseau Télécom poste Rabouets**

Dans le cadre du renforcement du Poste aux Rabouets des travaux d'enfouissement des réseaux Télécoms sont envisagés.

Le coût des travaux s'élève à 14 700 €. La prise en charge du SDE est de 7 350 €.

Le reste à charge de la commune s'élève à 7 350 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **7. Délibération Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Mme Le Maire présente les éléments financiers quant au renouvellement de la ligne de trésorerie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **8. Délibération Prime de pouvoir d'achat :**

Après approbation du Comité Social territorial du Centre de Gestion, Mme Le Maire présente le projet quant à la prime de pouvoir d'achat pour le personnel communal à la suite du décret du 30.10.2023.

Elles seront versées début janvier 2024 et ces primes représentent un total de 7 314,29 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette prime au personnel communal.

## **9. Délibération sur le Rapport de la CLECT :**

Moulins Communauté en date du 30 juin 2023, par délibération, a intégré une nouvelle compétence supplémentaire « versement des contributions au service d'incendie et de secours » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a entériné ce transfert le 27 novembre 2023 et a émis un rapport. Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce document.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **INTERVENTION DES ADJOINTS :**

Jean-Paul JOUBERT :

- les travaux réalisés par les services techniques :
  - ❖ renforcement de l'accotement virage Beaucogny,
  - ❖ la taille des roseaux sur le terrain à côté du hangar technique,
  - ❖ installation des décorations de Noël,
  - ❖ nettoyage des dalles au karcher autour de la salle socioculturelle,
  - ❖ travaux au sein du cabinet médical.
- le béton désactivé de l'allée piétonne à côté de la mairie a été repris mais ne correspond toujours pas au cahier des charges : une réunion est en attente.
- Rue des Acacias : l'enrobé est défectueux, la société Thivent va reprendre celui-ci.
- Projet d'ombrières sur parking :

La société Assemblia a une filiale dénommée OMBRIERES d'Auvergne. La présentation de cette filiale et leurs projets sur des parking avec des panneaux photovoltaïques a eu lieu en mairie.

La société propose d'étudier les possibilités sur la commune. Par exemple parking école, parking cimetière, parking stade, sur le boulodrome.

Dans ce type de projet, la mairie met à disposition le terrain, les travaux sont financés par la société. Les bâtiments de France ne s'opposeraient pas à ce type de travaux.

Les membres du conseil municipal se prononcent, à l'unanimité, favorable à la réalisation d'une étude.

- Bar-restaurant : APD 604000 €

Une réunion va être programmée début janvier avec M. CHALMIN pour préciser les critères.

- projet panneaux photovoltaïques VALECO :

La société a adressé en mairie un courrier en sollicitant des explications quant au refus du projet. Après échanges, il est acté que la délibération prise en séance du 20 novembre 2023 est détaillée et qu'une réunion n'est pas opportune.

Agnes RAY PEROT :

- concours Photo : la commission a décidé d'attribuer des bons d'achat à valoriser dans les commerces locaux. Toutes les photos depuis le début du concours seront exposées par exemple à la salle du Four à Chaux.

- l'association KABOKAN organise une soirée le 02 mars 2024 et sollicite la gratuité de la salle. Il est rappelé que la gratuité des salles ne concerne que les associations domiciliées sur la commune. Cette association n'est pas domiciliée sur la commune donc le tarif extérieur s'appliquera.  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.
- un pot sera organisé sur le marché le 26 mars 2024.

Didier MARTEL :

- l'affouage : le tirage au sort des parcelles a eu lieu : 10 inscrits,
- le bulletin municipal est en cours de réalisation, il devrait paraître début mars 2024. Les prochaines réunions de la commission communication sont prévues les 15 et 31 janvier.

Annick ANGLARES :

- Repas des aînés : 124 personnes présentes sur 130 inscrites.  
Les convives ont été très satisfaits du repas. La question de l'animation est toujours délicate.  
33 colis ont été distribués aux trévolais et trévolaises de plus de 82 ans qui n'ont pas participé au repas.  
16 ballotins de chocolats ont été offerts aux trévolais et trévolaises résidant en EHPAD.  
Résidence Ages et Vie 2 ballotins ont été offerts aux résidents.
- Atelier Sophrologie : la sophrologue a fait parvenir un bilan des séances. Le bilan est très positif. Une nouvelle session débute le 9 janvier 2024, il reste 2 places.

Questions diverses :

Julien DOMAS demande comment sont organisées les locations entre deux personnes différentes ou association pour l'état des lieux.

Il est décidé qu'à chaque fois que deux locations se suivent le week-end avec des personnes ou associations différentes, il sera fait un état des lieux sortant et entrant par un élu. Le secrétariat préviendra Mme RAY PEROT Agnès qui verra quel élu ira réaliser ces états des lieux.

La séance est levée à 22h15.